

## **Mission de Caroline SONRIER- Les questionnements d'UNISSON**

UNISSON a pris depuis maintenant plusieurs mois connaissance du rapport de Madame Caroline Sonrier et salue ce travail de compilation de données qui a permis de proposer un état des lieux nécessaire de notre secteur ; en mettant en lumière ses forces mais aussi ses faiblesses. Nous reconnaissons que la mission qui incombait à Madame Sonrier fut délicate tant elle s'est construite dans un moment rendu particulièrement difficile par la crise. Néanmoins, les membres d'UNISSON tiennent, par ce document, à exprimer à la fois certaines réserves mais également des propositions qui leur semblent aller dans le sens d'un meilleur fonctionnement de notre écosystème lyrique.

### **Représentativité**

Comment imaginer un état de lieu de l'art lyrique en France en consultant si peu de chanteurs ? Telle est la question et le sentiment d'inachevé qui en découlent. En observant de plus près la constitution des commissions et des groupes de travail, nous sommes vite arrivés à la conclusion que trop peu d'artistes lyriques avaient pu s'engager dans l'élaboration de ce rapport. Beaucoup de politiques, d'employeurs, mais trop peu de ceux qui sont le vivier de ces métiers : les artistes et les techniciens qui donnent vie tous les jours aux spectacles. Or, notre place dans cet écosystème doit être impérativement défendue et mise en valeur. UNISSON se veut être un creuset rassemblant un nombre d'artistes aux profils, aux emplois et aux carrières multiples et souhaite se positionner à l'avenir comme un interlocuteur clé des instances de tutelles ainsi que des employeurs, en partenariat avec les agents et les syndicats pour participer aux discussions sur l'évolution de nos métiers. De facto, le rapport ne donne pas assez de voix à cette vitalité et aux différentes parties prenantes qui la nourrissent. C'est, pour UNISSON, représentatif de la place de moins en moins centrale accordée à notre profession. Nous espérons ardemment qu'à l'avenir, les artistes lyriques mais aussi l'ensemble des parties prenantes artistiques soient bien plus largement consultés. De surcroît, cette évolution permettra d'effacer en partie la défiance que ce genre de constat génère. A très court terme, il convient de rééquilibrer les forces représentatives en donnant plus clairement et visiblement la parole aux artistes lyriques en le remettant au cœur du projet.

### **Observatoire/ États généraux**

Ce rapport jette les bases de la création d'un observatoire de l'art lyrique, structure nécessaire tant les missions de service public sont nombreuses et que nos activités sont largement financées par l'argent public donc, de facto, par les contribuables. Une transparence régulière et lisible doit pouvoir s'effectuer à destination des politiques et des acteurs, pour permettre de juger des orientations budgétaires, de la fiabilité d'un projet et pouvoir comparer la gestion des maisons entre elles. (Quelle part de mécénat ? Quelles subventions ? Charges artistiques fixes ? Communication ? etc...) Un document de synthèse bi ou trisannuel permettrait cet éclairage. Faut-il pour autant créer un nouvel organisme alors que le Centre National de la Musique (CNM) possède probablement toute l'ingénierie nécessaire pour organiser les collectes de données? Quelques soient les orientations prises, UNISSON plaide en faveur de la tenue d'états généraux de l'art lyrique tous les deux/trois ans afin de permettre à tous les

acteurs qui participent à la vie de notre filière de se rencontrer. Nous souhaitons, en collaboration avec les maisons d'opéra et le Ministère de La Culture, pouvoir accompagner ce projet qui contribuera à réévaluer et redéfinir de manière constructive les attentes et les besoins des différents acteurs du secteur.

A la lumière de la crise sanitaire, la trop grande disparité de statuts des employeurs de spectacle doit être repensée en vue d'une harmonisation. Nous enjoignons les politiques à définir un cadre légal plus strict sur la rédaction des contrats, par le biais d'une convention collective propre aux métiers du spectacle. Nous rappelons à ce titre qu'UNISSON, en collaboration avec ses avocats spécialisés, a produit un CDDU *ad hoc*. Si les employeurs ont des structures juridiques ou administratives distinctes, toute salle engageant des artistes (permanents ou intermittents) doit répondre à un même cadre.

### **Recréer des binômes direction administrative-direction artistique**

Au-delà du rapport de Caroline Sonrier et en lien avec la place qui doit être celle des chanteurs à l'avenir, la question des profils des directrices et directeurs ou plus largement des équipes artistiques se pose. Le constat récurrent est qu'il manque une interface entre les artistes et les directions dans les temps de production car encore peu de chanteuses et de chanteurs qui décideraient d'orienter différemment leur vie professionnelle ont accès à des postes de directions ou de cadre d'emploi les inscrivant au cœur de l'organisation. Sans remettre en cause de manière indifférenciée le profil et la formation des directeurs actuels, réhabiliter la figure de directeur de casting, conseiller artistique dans les maisons d'opéra nous paraît être une option à forte valeur ajoutée.

### **Transition numérique de l'opéra**

L'outil numérique doit prolonger l'expérience du vivant, du sensible, de la rencontre mais en aucun cas s'y substituer. La « netflixisation » du spectacle vivant où l'uniformisation des corps, des mises en scène et des interprétations est un danger qu'une surabondance de numérique fait craindre. La question épineuse de la rémunération des artistes lors des différentes captations est un sujet qui vient se greffer au précédent. Il faut impérativement que le cadre légal des contrats prévoie une rémunération différenciée pour tout ce qui a trait au numérique (forfaitaire) et ce qui concerne le spectacle vivant et sa préparation. Ce dernier segment devant impérativement être protégé et sanctuarisé. Nous rappelons ici que la transition numérique doit se faire au regard de la transition écologique et que cette activité doit être intégrée dans les stratégies de développement durable des maisons d'opéra.

### **Emploi permanent/ intermittent**

Au même titre que la possibilité d'un emploi permanent dans une troupe ne doit pas empêcher une activité intermittente, l'emploi permanent des artistes du chœur doit être soutenu au même titre que les ensembles indépendants. Les questions de marge artistique et de modèle économique tels qu'ils sont exposés dans le rapport ne doivent pas opposer des forces artistiques permanentes et intermittentes. C'est une relation symbiotique qui peut les lier et leurs activités doivent être sous-tendues par un projet artistique global qui permettra, en fonction des nécessités, une forme de pluridisciplinarité. Toutes ces forces, si elles sont

assimilées à une organisation efficiente, sont intrinsèquement les ressources du rayonnement et de l'ancrage territorial des maisons ; que ce soit dans le cadre des productions ou des activités connexes (EAC, médiation, sensibilisation). À ce titre, un kit pédagogique pourrait être mis à disposition des chanteurs afin de favoriser et harmoniser le travail avec les services actions culturelles.

Il est assez peu évoqué les problématiques liées à la vie des chanteurs et leur formation ou évolution de carrière. De même que les danseurs peuvent difficilement pratiquer la danse au-delà de 45 ans, les mêmes problèmes se posent pour les chanteurs. Les sujets d'insertions, maternité et paternité, difficultés liés au vieillissement de l'instrument et tout simplement de devenir de nos artistes sont passés sous silence alors qu'ils génèrent une grande source de stress.

### **L'opéra et les questionnements du 21<sup>e</sup> siècle**

La création contemporaine que ce soit dans son aspect musical ou au regard des relectures est un enjeu de l'opéra de demain qui doit, nous le pensons, parler au plus grand nombre. Cela pose inévitablement la question de la composition des opéras de demain. Comment embrasser une société la plus large possible, avec créativité et innovation, en utilisant un nouveau langage certes moderne, mais jamais abscons ? Au-delà de cette question centrale, la problématique de l'écriture vocale et des multiples compétences qu'elle requiert, est au centre des préoccupations d'UNiSSON et de la communauté que nous représentons. C'est pourquoi dans le prolongement d'une démarche que nous avons engagée avec la maison de la musique contemporaine (MMC) nous souhaitons que les artistes lyriques puissent être partie-prenante sur ces questions qui les engagent en première ligne.

L'opéra du 21<sup>e</sup> siècle, à l'instar du travail effectué par Sébastien Guèze, ne pourra se faire sans un sens aigu de notre responsabilité sociétale et environnementale, que nous soyons artistes, techniciens ou administratifs. Des mesures simples peuvent être prises au sein de nos différentes maisons pour y répondre. Les problématiques soulevées de coproduction, de mutualisation – si elles ne doivent pas se faire au détriment des forces sociales- sont des pistes intéressantes. De même qu'une gestion plus fine des coûts de production : décors, costumes qui devraient pouvoir être mieux gérés : réutilisés (sans mettre au ban la créativité artistique). Cela peut rentrer dans le cahier des charges des maisons d'opéra.

UNiSSON plaide donc pour une territorialisation de certaines activités en lien avec les multiples compagnies qui font la vitalité de notre territoire et font vivre l'art lyrique au plus près du public. Si nos maisons d'Opéra sont les vaisseaux amiraux, il faut accompagner et encourager plus avant les structures naissantes et les projets locaux qui font du lien dans les territoires souvent délaissés par l'Art et la Culture.

Bien que restant en questionnement, l'idée d'une réhabilitation des troupes, dans la mesure des capacités des maisons et en imaginant un fonctionnement qui à la fois sécurise les artistes tout en laissant la possibilité pour certains d'avoir une activité intermittente, est susceptible d'être un levier dans le cadre du plan de restructuration du paysage lyrique en France.

Les tensions liées au harcèlement, à l'égalité entre les rémunérations doivent être questionnées tout au long de la vie d'une production. L'opéra de demain doit être le fer de lance de cette dynamique qui tend à plus de transparence, de solidarité et de soutenabilité. Les états généraux de l'art lyrique peuvent être ; dans ce cas précis, un moteur puissant du principe d'amélioration continue.

Nous tenons donc une nouvelle fois à saluer le travail de Madame Sonrier et d'avoir, le temps d'un rapport, effectué cet état des lieux sur notre secteur qui constitue un moment clé de son évolution. L'Art Lyrique est un secteur conscient de ses limites, mais aussi de ses nombreux atouts. UNISSON est prêt à prendre sa part pour témoigner et proposer des pistes qui accompagneront notre Art dans la construction de l'Opéra de demain.